

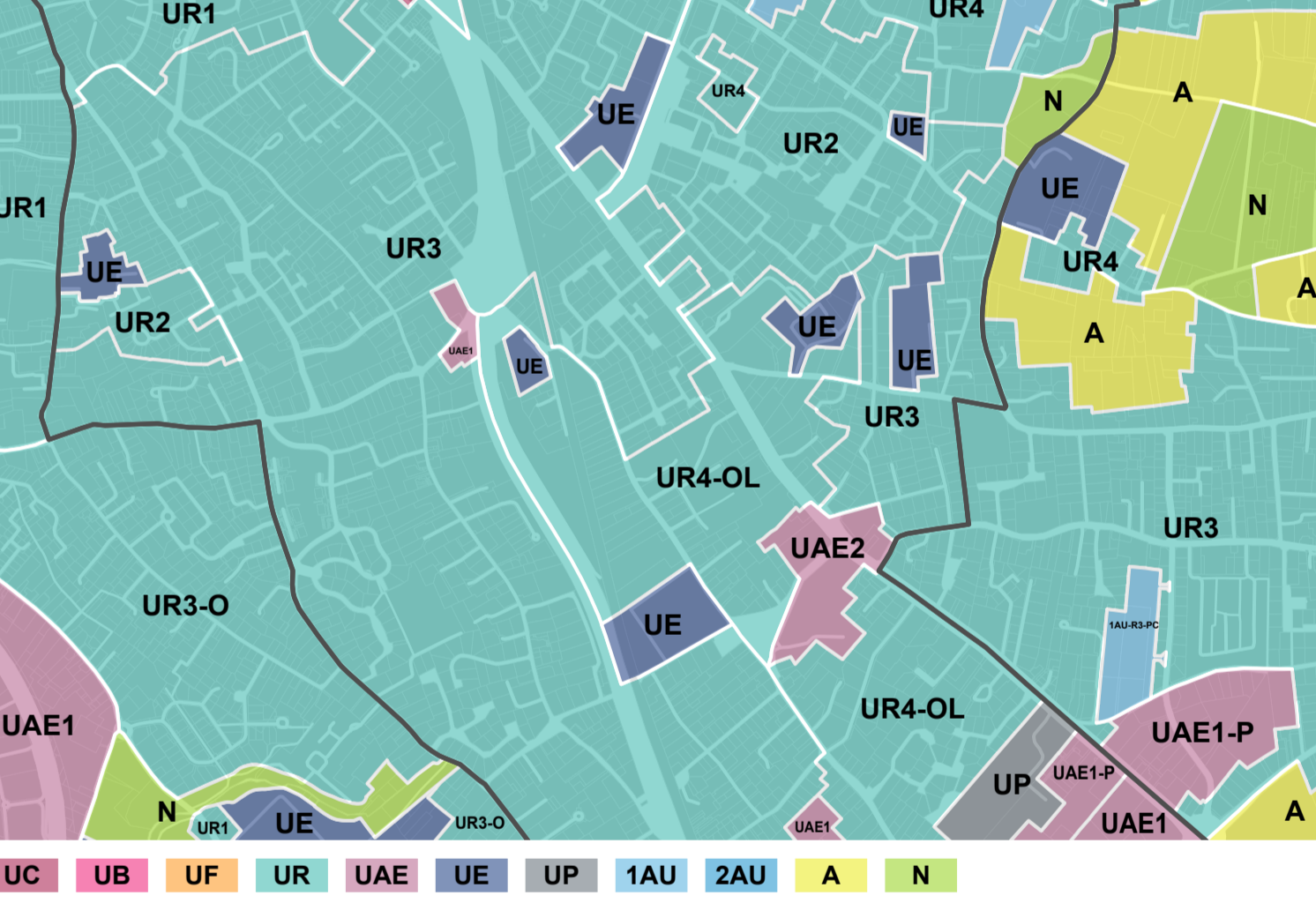
Format d'origine : 1664mm x 914,4mm  
Echelle de la planche : 2000e

- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017  
- PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022  
- PLUM mis à jour par arrêtés du 10/07/2022 et du 19/11/2023  
- PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22/06/2023, du 16/11/2023 (M1)  
- Modification 2 engage par arrêté du 02/08/2023

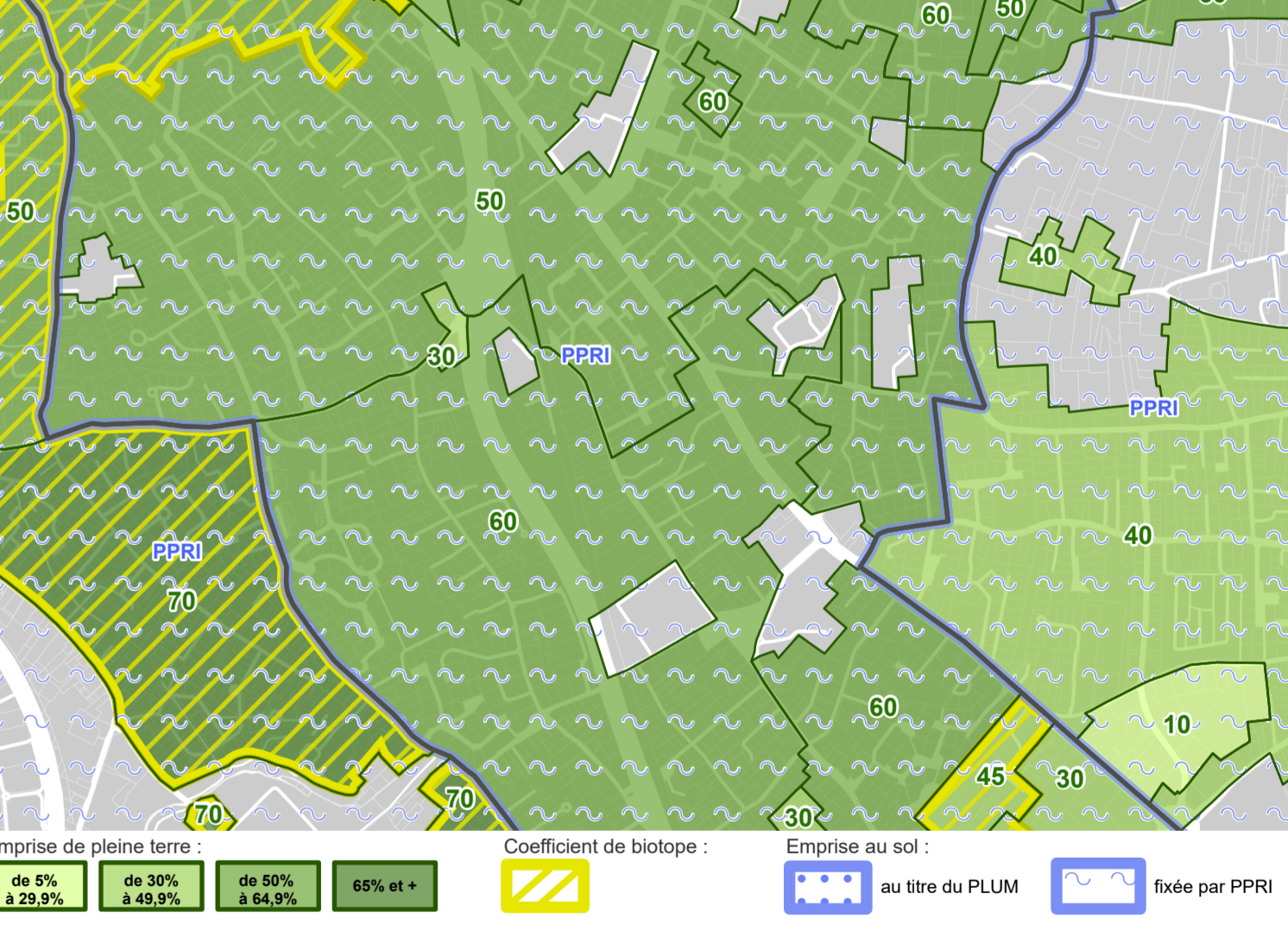


LÉGENDE DE LA PLANCHE	
Zonages d'urbanisme	
	UR - zone Urbaine de Référence
	UR1 - zone Urbaine de Référence 1
	UR2 - zone Urbaine de Référence 2
	UR3 - zone Urbaine de Référence 3
	UR4 - zone Urbaine de Référence 4
	UE - zone Urbaine d'Équilibre
	UAE - zone Urbaine d'Activité Économique
	UP - zone Urbaine d'Urbanisme Programmé
	1AU - zone Urbaine d'Activité (Zone A)
	2AU - zone Urbaine d'Activité (Zone B)
	N - zone Naturelle
	A - zone Agricole
	AS - zone Agricole à destination des productions animales
	TAU - zone Urbaine d'Activité à destination des productions animales
	TAM - zone Urbaine d'Activité à destination des productions animales (zone tampon)
Prescriptions d'urbanisme	
	Cône de vue et perspective majeure
	Alignement
	Lignes jaunes
	Alignement d'arbres
	Passerelles
	Boisement urbain et espaces d'ornement
	Espaces verts courts
	Jardins familiaux et potagers
	Franges agricoles ou paysannes
	Zone fluviale et d'aménagement hydraulique
	BM susceptible de changer de destination
	Ensemble architectural
	Ensemble patrimonial
	Lignes commerciales protégées
	Environnement naturel
	Secteurs de conservation limitée
	Secteurs réservés à l'habitat individuel (S) ou un maximum (S)
	Zone non soustraite
	Environnement au-delà de 3 ans
	Secteur d'Orléans Développement et de Programmation
	Secteur de transports publics collectifs
	TTM - Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

